

Dojo Info Club



EDITO

Cette saison sportive va marquer la dernière année de l'Olympiade présente qui sera ponctuée par les JEUX OLYMPIQUES de TOKYO fin juillet 2020 pour le JUDO.

Une année dense et riche en événements :

- Les divers championnats, Grands Prix, le PARIS GRAND SLAM le 1^{er} week-end de février, classeront les plus grands athlètes du monde entier pour les sélections olympiques.
- L'année 2019-2020 verra le renouvellement des dirigeants de nos comités, ligues et, en novembre 2020, des instances fédérales : nouveau programme, nouveau plan d'action, nouveaux axes de développement, renforcement de nos actions et de notre accompagnement des clubs affiliés.
- Les fonds territoriaux (ex-CNDS) ont été expérimentés l'année dernière ; nous saurons tous mieux les mettre à profit pour le développement des clubs, des pratiques et des licenciés en 2019-2020.
- Les licences constituent plus de 70% de nos recettes et les délégués à l'Assemblée Générale fédérale ont conscience de la nécessité d'aller toujours dans le sens du développement et du soutien de l'activité : animations, formation de toutes les catégories, dynamique de l'activité des clubs et de nos OTD, etc. En même temps que le passage de la licence fédérale à 1€ supplémentaire tous les deux ans, nous avons saisi l'opportunité, lors de l'AG 2019, d'ajouter 1€ à la licence pour favoriser, par l'intermédiaire des ligues et des comités, l'accompagnement et le soutien de nos clubs dans leur activité et leur développement pour l'année 2019-2020.

Ce plan d'action spécifique vous sera présenté dans le DOJO info clubs du mois de janvier, consacré en grande partie au programme des demandes de subventions de fonds territoriaux par les clubs et à leur accompagnement par les OTD.

Cette année sera marquée aussi par un PARIS GRAND SLAM du plus haut niveau (car sélectif pour les JO), il sera ouvert à tous avec des tarifs de groupe particulièrement destinés à nos clubs.

Bonne année sportive à tous.



Jean-Luc Rougé
Président de la FFJDA

FONDS TERRITORIAUX

PREMIERS BILANS DE LA CAMPAGNE DE SUBVENTION DES FONDS TERRITORIAUX (ex CNDS)

- La campagne de l'ex-CNDS intégrée désormais à l'A.N.S. (Agence Nationale du Sport), que l'on pourrait définir comme un organisme exécutoire du Ministère des sports (COJO 2024-ex-cnnds, l'organisation et le financement du sport en France) a été mise en place tardivement (en raison de la création de cette ANS). Le Ministère a souhaité travailler en collaboration étroite avec les fédérations sportives volontaires (avant que toutes y participent en 2020).

L'objectif premier est de favoriser le développement des licenciés chez les pratiquants de ces fédérations.

- Cependant, des difficultés d'adaptation du logiciel informatique ministériel aux fédérations concernées ont retardé le début de cette campagne 2019.

STABILITE DES SOMMES DEDIEES AUX CLUBS

SOMME AFFECTEE AUX CLUBS EN 2018 ET 2019

2018 **1 095 597,00**

2019 **1 080 981,00**

Comités*	Ligues*	Clubs
42 914,00	41 064,00	
	83 978,00	997 003,00

**Les comités et ligues se sont portés têtes de réseau pour créer et développer des clubs, en particulier dans des zones libres de clubs.*

Vous avez tous dû recevoir le versement de votre subvention au 15 octobre par l'ANS.

LES INFORMATIONS PREALABLES

L'information générale, la présentation du projet FFJDA, le processus d'inscription, l'organigramme constitué selon le principe d'équité et de transparence, ont été objet d'information par les media ci-dessous:

SEND IN BLUE (e-mailingclubs)

DOJO INFO

SITE INTERNET FEDERAL

FONDS TERRITORIAUX

UNE ANNEE DE TRANSITION

Dates de campagne

27 mai 2019 – 26 juin 2019

→ L'accompagnement des clubs était peu réalisable en 2019 à quelques jours des vacances d'été et l'année étant à moitié écoulée (les projets étaient largement engagés)

→ *Nous renforcerons notre accompagnement en 2020, si vous le souhaitez.*

BILAN DU DEPOT DES DOSSIERS DES CLUBS

LES DEMANDES EN 2019

Sur les 5 400 clubs affiliés à la FFJDA :

	2018	2019	Différentiel
Nombre de dossiers des clubs	900	551	- 40 %
Financement accordé au club suite à sa demande	456 (52 %)	440 (79%)	

Cette baisse importante du nombre de clubs demandeurs a logiquement entraîné une diminution de l'enveloppe affectée aux clubs (-9%) :

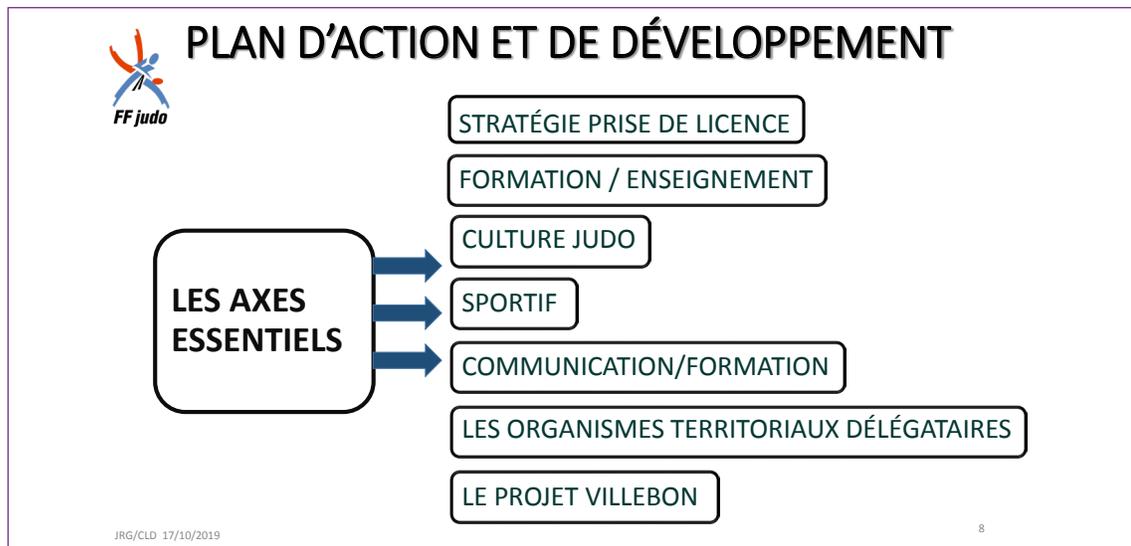
2018	1 095 000
2019	997 000

UN ACCOMPAGNEMENT AU DEVELOPPEMENT DE NOS CLUBS

Plus de 80 % des clubs sollicitant un financement en 2019 sont en augmentation du nombre de licenciés.

Depuis 2018 : les causes et les effets s'enchaînent grâce à une dynamique de projet et de construction.

FONDS TERRITORIAUX



DES ACTIONS FONDEES SUR LE PROJET SPORTIF JUDO et DA

LE PROJET SPORTIF FFJDA EST LA BASE DE TOUS LES PROJETS ET DE TOUTES LES ACTIONS DES CLUBS AFFILIES FINANCES PAR L'A.N.S.

LES COMITES ET LES LIGUES ACCOMPAGNENT LES CLUBS DANS LA REALISATION DE CES ACTIONS, EN LES RELAYANT ET EN LES ENCADRANT DANS LEURS PROPRES ACTIONS.

POUR LES CLUBS

LES DOSSIERS RETENUS DEVAIENT SE RÉFÉRER AUX SUJETS SUIVANTS

SELON L'ORDRE PRÉFÉRENTIEL CI-APRÈS :

- **STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DU CLUB**
 - **En relation directe avec le développement quantitatif du club**
 - Projets d'actions précises pour accueillir de nouveaux licenciés
 - Projets d'actions précises pour fidéliser les licenciés
 - Les actions, les publics concernés ainsi que les catégories d'âge devaient être ciblés précisément et les actions décrites de façon détaillée
 - Les objectifs visés par une action devaient être chiffrés en nombre estimé de licenciés à atteindre

FONDS TERRITORIAUX

POUR LES CLUBS

STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DU CLUB

1) En relation avec les activités

- Développement de la diversité des pratiques
 - Sport santé
 - Taïso (Sport Santé, Entretien)
 - Para-judo
 - Self défense
 - Augmentation des créneaux de pratique
 - « Culture judo » et éthique
 - Sports Associés
 - Autres actions

STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DES PUBLICS

2) Publics cibles

- Public Féminin
- Public jeune
- Public en situation de handicap
- Publics spécifiques (vétérans-seniors- équitation- etc.)
- Autres publics

POUR LES CLUBS

STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DU CLUB

3) DEVELOPPEMENT DES STRUCTURES

- Création de clubs
 - Demande de tatamis
- Création d'un Groupement d'employeurs Clubs (2 clubs au moins)
 - Mutualisation et pérennisation de l'emploi
 - Augmentation des créneaux horaires de pratique

STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DES PUBLICS

4) OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Culture judo et culture de l'éthique
- Développement durable
- Lutte contre les discriminations
- Lutte contre harcèlement et violences (inciviles, sexuelles)
- Territoires spécifiques
 - Quartiers en difficultés/zone urbaine
 - Zones rurales fragilisées
 - Territoires carencés en Outre-Mer
 - Autres territoires
- Réduction des inégalités d'accès à la pratique
 - Déplacements réservés aux associations d'Outre-Mer
 - Autres

POUR LES COMITES

LES DOSSIERS ETABLIS PAR LES COMITES DEVAIENT SE RÉFÉRER AUX SUJETS SUIVANTS

ACCOMPAGNEMENT DE LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DES CLUBS ET DE LEUR DEVELOPPEMENT QUANTITATIF

- le nombre de clubs concernés et leurs noms doivent être précisés ainsi que leur situation territoriale et les publics et catégories d'âge ciblés. (*L'optimisation des activités sur une zone géographique au-delà d'un seul club est à prioriser*)
- les actions envisagées doivent être décrites de façon détaillée et liées avec précision à leurs objectifs

FONDS TERRITORIAUX

POUR LES COMITES

LES DOSSIERS RETENUS DEVAIENT SE RÉFÉRER AUX SUJETS SUIVANTS (SUITE)
(Les objectifs visés par une action doivent être chiffrés en nombre estimé de licenciés à atteindre) :

STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DES CLUBS

1. Qualité de l'enseignement et sécurisation de l'enseignant

- Formation de l'encadrement et création de groupements d'employeurs
- Aider à développer les ressources du Club
- Proposer des activités pour ceux qui ont un retour moins important sur la licence (- de 8 ans, séniors, loisir, santé, technique, self défense...)
- Projets d'actions précises pour accueillir de nouveaux licenciés
- Projets d'actions précises pour fidéliser les licenciés

POUR LES COMITES

2. LA PRATIQUE SPORTIVE DES JEUNES

- Formation
- Accès de tous à la pratique

3. AIDE À LA CRÉATION ET À L'ACCOMPAGNEMENT DES CLUBS DANS LEUR STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT

4. CULTURE JUDO

- LUTTE contre les incivilités et la violence (*jeunes, arbitres, pratiquants*).
- Développement de l'éthique

POUR LES LIGUES

LES DOSSIERS ETABLIS PAR LES LIGUES DEVAIENT SE RÉFÉRER AUX SUJETS SUIVANTS

Les actions envisagées devaient être décrites de façon détaillée et liées avec précision en fonction de leurs objectifs. Ces objectifs permettent à l'Etat de vérifier que ses objectifs politiques sont mis en place efficacement, et à la Fédération de vérifier que ces objectifs sont en cohérence avec sa politique sportive.

STRATÉGIE TERRITORIALE DE DÉVELOPPEMENT

Se référer aux types d'actions Comité en y ajoutant un principe de consolidation structurant ou une continuité d'action :

- les actions peuvent être spécifiquement régionales ou en complémentarité avec celles des comités pour accompagner le développement des clubs ;
- des actions de détection Génération PARIS 2024 peuvent être envisagées.

FONDS TERRITORIAUX

POUR LES LIGUES

- **STRATÉGIE TERRITORIALE ET ORIENTATION DES AIDES A LA CREATION DE CLUBS**
Zones blanches, zones sensibles, aide à la création de clubs (*pilotage*)
- **SPORTIF**
Détection et accès au haut niveau
- **FORMATION DES BENEVOLES**
- **MISE EN ŒUVRE DU PLAN RÉGIONAL D'INSERTION**
(*inégalités d'accès à la pratique, promotion du sport-santé ; 100 CN*)
- **AIDE AUX DÉPLACEMENTS (DOM-TOM)**
- **AIDE MATERIELLE**
Actualisation et modernisation des moyens numériques de communication

RECOMMANDATIONS DE L'A.N.S

Présenter les orientations dans une logique de développement des pratiques et de responsabilité sociale et environnementale.

Définir le rôle des structures intermédiaires (déconcentrées).

Définir le rôle des structures intermédiaires (déconcentrées).

Garantir la pratique du sport pour tous les publics, à tous les âges de la vie et sur tous les territoires, dans l'objectif d'augmenter le nombre de licenciés de la Fédération,

Comprendre pour les fédérations ayant reçu la délégation pour des para-sport un volet développement du sport handicap.

PERSPECTIVES

Au terme de cette première campagne « expérimentale » et avant celle de 2020, nous pouvons assurer que nous avons atteint un premier objectif dans un temps record et du mieux possible.

Il y a encore une marge de progression pour que les objectifs fédéraux soient bien reconnus comme fondamentaux pour le développement de nos clubs. La FFJDA mise sur l'innovation et la dynamique des clubs affiliés dans le cadre d'actions fondamentales qui ouvrent sur toutes les possibilités offertes par nos pratiques et nos objectifs.

FONDS TERRITORIAUX

**POUR PRÉPARER AU MIEUX LA CAMPAGNE 2020
DE SUBVENTIONS
DES FONDS TERRITORIAUX,**

**MERCI DE NOUS FAIRE PART DE VOS REMARQUES
ET SUGGESTIONS A L'ADRESSE SUIVANTE :**

secretariatgeneral@ffjudo.com



LE FINANCEMENT DES ACTIONS DE FORMATION DES SALARIES DES CLUBS

Depuis le 1^{er} avril 2019, l'AFDAS est le nouvel OPérateur de COmpétences (OPCO) de la branche sport et donc l'interlocuteur des clubs pour toutes les questions portant sur le financement des besoins en formation.

QUELLES SONT LES POSSIBILITÉS DE FINANCEMENT ?

Les entreprises de moins de 50 salariés comme les clubs qui versent les contributions légales à la formation professionnelle - à présent collectées par l'AFDAS - peuvent demander à l'AFDAS en tant qu'OPCO de financer toute action de formation définie par l'article L 6313-2 du code du travail (*voir la liste sur le lien Legifrance <https://www.legifrance.gouv.fr/>*) au titre du plan de développement des compétences de ses salariés, dans la limite des plafonds annuels fixés par le Conseil d'Administration de l'AFDAS, à savoir :

- 1 200 € pour les entreprises de moins de 11 salariés
- 3 200 € pour les entreprises de plus de 11 salariés.



Des accords de branche peuvent fixer des contributions conventionnelles, ouvrant droit à des possibilités de financement supplémentaires, dans le cadre notamment des "plans de formation de branche".

Les partenaires sociaux de la branche du Sport ont donc défini les modalités de mise en œuvre d'une politique de financement sur les fonds conventionnels pour répondre aux besoins des salariés de la branche, ainsi qu'aux dirigeants bénévoles qui peuvent demander le financement d'une action individuelle de formation sur les bases suivantes :

Barèmes - Actions individuelles :

40 € ht / h si la durée de la formation est < à 70 h

12 € ht / h si la durée de la formation est > 70 h pour diplôme jusqu'au niv 6, CQP et formations non diplômantes

15 € ht / h si la durée de la formation est > 70 h pour diplôme niv 7

COMMENT FAIRE SA DEMANDE DE FINANCEMENT ?

Un service de demande de financement en ligne est ouvert à tous les clubs ayant rempli le bulletin d'identification disponible sur le site fédéral pour s'enregistrer :

<https://www.ffjudo.com/stages-financement>

Le financement des actions de formation des salariés des clubs - suite...

Si vous n'avez pas encore de mot de passe, vous pouvez vous inscrire en ligne en suivant le tutoriel.

Visualiser le Tutoriel - cliquer sur le lien

<https://www.afdas.com/entreprises/services/financements/demander-une-prise-en-charge-a-lafdas>



Les demandes de financement se font en ligne sur le site dans l'espace employeur du club en se connectant grâce aux identifiants et mot de passe reçus.

Visualiser le tutoriel

<https://www.afdas.com/entreprises/services/financements/demander-une-prise-en-charge-a-lafdas>



LE CATALOGUE DE L'AFDAS POUR LA BRANCHE SPORT

Pour répondre à vos besoins de développement des compétences au quotidien, les partenaires sociaux de la branche sport et l'AFDAS proposent une offre de formation adaptée sur l'ensemble du territoire construite autour de 10 thématiques, cette offre de formation vous est proposée selon différentes modalités pédagogiques (présentiel, à distance, ou mixte) et sur l'ensemble du territoire.

Ces formations sont accessibles aux salariés des entreprises adhérentes à la branche en priorité, et aux dirigeants bénévoles employeurs.

Visualiser le catalogue

<https://www.afdas.com/entreprises/services/acheter/offre-de-formation-sport>



DOJO'B

DOJO'B : LA PLATEFORME EMPLOIS ET FORMATIONS DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE



L'objectif de cette plateforme est de proposer à tous nos licenciés, bénévoles et amateurs du Judo, un module répertoriant les offres de nos partenaires premium et a posteriori ceux du monde du Judo.

La FFJudo a ainsi pour volonté d'offrir à l'ensemble de la famille du judo un outil utile pour orienter les judokas vers le monde professionnel.



La Fédération Française de Judo et Dalkia ont renouvelé leur convention de partenariat le 9 février 2019. « Le maximum d'efficacité avec le minimum d'énergie », tel est le principe du judo et celui de Dalkia ! L'objectif de notre partenariat est de permettre aux jeunes judokas de s'intéresser aux métiers de l'énergie et a posteriori être recrutés.

À venir, les offres de notre partenaire officiel Crédit Agricole et celles de l'univers Judo !

Vous avez également la possibilité d'intégrer le lien de renvoi à la plateforme Dojo'b directement sur vos sites de club.

Pour ce faire, le lien est le suivant : <https://www.ffjudo.com/offres-emploi>

GROUPEMENT D'EMPLOYEURS "CLUBS"



Groupement d'employeurs Clubs Judo

Au-delà d'un outil de gestion,
une possibilité de développement

GE Club Judo : du point de vue du club

1. Notre développement passe par la pérennisation des emplois dans les clubs.
2. Pris isolément, les clubs sont dans la majorité des cas des structures ne pouvant pas faire face à cet enjeu
 - a) Le club moyen compte 100 licenciés environ
 - b) Le club médian compte 70 licenciés environ
3. Il est donc nécessaire d'inscrire nos clubs dans un nouveau dispositif, dans une nouvelle dynamique.

GE Club Judo : du point de vue du salarié

1. Les enseignants à plusieurs employeurs et hors GE doivent construire leur emploi auprès de plusieurs clubs ce qui rend complexe la tâche sur le plan administratif, organisationnel, relationnel.
2. Ses employeurs pris isolément ne sont pas toujours en mesure de garantir un salaire à la hauteur de ses attentes. La stabilité de l'emploi est plus fragile.
3. Le salarié voit son activité professionnelle fragmentée.

GROUPEMENT D'EMPLOYEURS "CLUBS"

GE Club Judo, pour les dirigeants des clubs...

- Le GE club Judo ne doit pas se réduire à un outil de gestion des fiches de paie.
- Le GE Club ne doit pas être un moyen de se décharger de ses responsabilités d'employeur.

Il doit...

GE Club Judo

- Le GE club Judo doit apporter une plus-value pour ses membres-utilisateurs.

Nouvelle action commune irréalisable séparément.

Mutualisation des compétences des dirigeants.

Réduction de certains frais.

Obtention d'aide à l'emploi.

...

GE Club Judo : des propositions pour avancer

- Les groupements d'employeurs clubs Judo : guide méthodologique.
- La Ligue, par l'intermédiaire de son Responsable Administratif Régional apportera le soutien nécessaire à la création ou à l'évolution d'un groupement d'employeurs.

GROUPEMENT D'EMPLOYEURS "CLUBS"

GE Club Judo : des propositions pour avancer

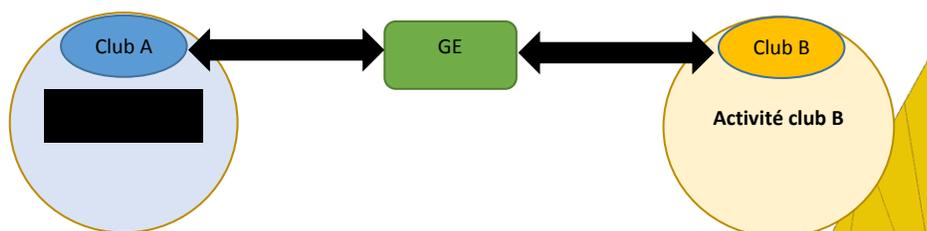
- Dépasser l'outil de gestion.
- Construire la confiance entre dirigeants
- Rassurer en structurant

GE Club Judo : des propositions pour avancer

Exemple 1

2 clubs se partagent les services d'un même professeur de Judo pour répondre à leurs besoins.

Chaque club fonctionne indépendamment de l'autre, seule la gestion des salaires et éventuels frais de déplacement est prise en charge par le GE.



GE Club Judo : des propositions pour avancer

Exemple 2

2 clubs se partagent les services d'un même professeur de judo.

L'enseignant assure :

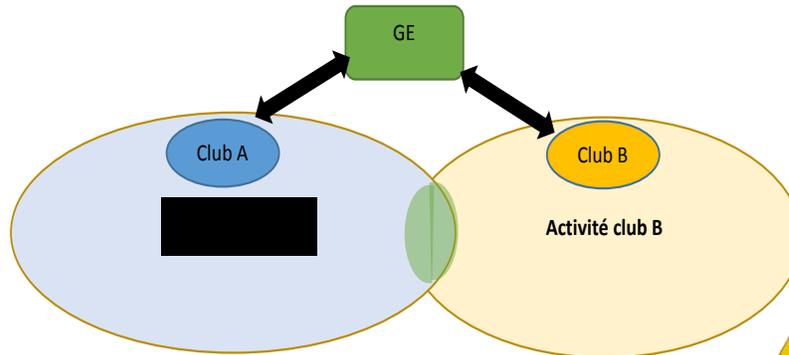
- pour le club A, 12 h de cours hebdomadaires et 17 jours d'encadrement sur les animations et compétitions en week-end.
- pour le club B, 6 h de cours hebdomadaires et 12 jours d'encadrement sur les animations et compétitions en week-end.

Si les cours hebdomadaires sont bien distincts, les déplacements en week-end ne le sont pas nécessairement. Ainsi, sur une même compétition, le professeur peut se déplacer pour des élèves des deux clubs.

GROUPEMENT D'EMPLOYEURS "CLUBS"

GE Club Judo : des propositions pour avancer

Exemple 2



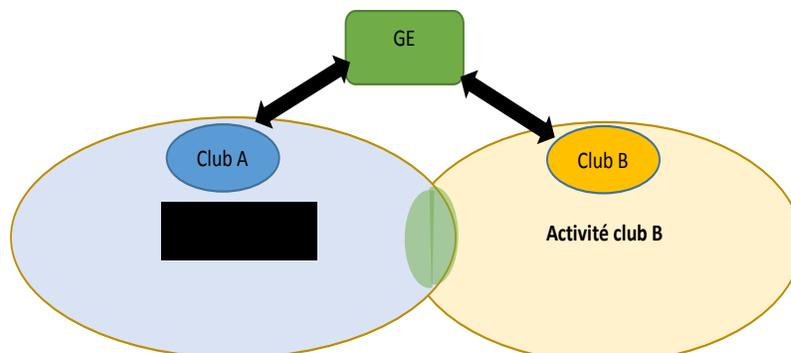
GE Club Judo : des propositions pour avancer

Exemple 3

2 clubs se partagent les services d'un même professeur de judo... Dans chacun des clubs, un cours préparation aux katas d'une heure a du mal à être maintenu car les effectifs sont relativement faibles. Les clubs peuvent choisir de mutualiser ces deux cours ou de les alterner (sous réserve que les deux clubs ne soient pas trop éloignés et que les pratiquants acceptent de se déplacer). Dans le cas de la mutualisation, les coûts restent les mêmes pour chaque club mais l'offre pour les pratiquants augmente. Dans le cas de l'alternance, les coûts sont divisés par deux mais l'offre aux pratiquants baisse en qualité car elle impose des déplacements.

GE Club Judo : des propositions pour avancer

Exemple 3



GROUPEMENT D'EMPLOYEURS "CLUBS"

GE Club Judo : des propositions pour avancer

Exemple 4

2 clubs se partagent les services d'un même professeur de judo.

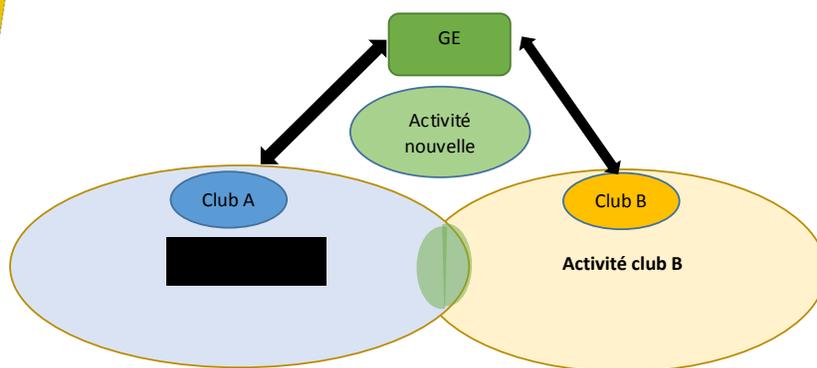
L'enseignant assure :

- pour le club A, 11 h de cours hebdomadaires dont un cours « kata » d'1h et 17 jours d'encadrement sur les animations et compétitions en week-end.
- pour le club B, 5 h de cours hebdomadaires dont un cours « kata » d'1h et 12 jours d'encadrement sur les animations et compétitions en week-end.

Les clubs souhaitent mettre en place des stages lors des vacances scolaires pour les minimes et cadets. Séparément, leur faible effectif ne permettait pas d'envisager ce type d'activité. Par le GE, non seulement le stage peut se mettre en place mais les coûts sont moindres pour chaque club.

GE Club Judo : des propositions pour avancer

Exemple 4



ASSURANCE - RAPPEL



La FFJDA a souscrit un contrat auprès de SMACL Assurances en partenariat avec Crédit Agricole Assurances pour la période allant du 1er septembre 2017 au 31 août 2021.

LES GARANTIES DE BASE dont bénéficie chaque club affilié à la fédération :

- RESPONSABILITÉ CIVILE - DÉFENSE PÉNALE ET RECOURS
 - L'attestation d'assurance responsabilité civile peut être téléchargée dans l'extranet de chaque club (GESTION DES LICENCES – DOCUMENTS)
- RESPONSABILITÉ CIVILE DES DIRIGEANTS.
- PROTECTION JURIDIQUE.
- ASSURANCE DOMMAGES AUX VÉHICULES DES TRANSPORTEURS BÉNÉVOLES ET DIRIGEANTS.
- ASSISTANCE AUX PERSONNES.
- LES JOURNEES DE DEVELOPPEMENT (passeport parrainage ou journées portes ouvertes).

Les garanties peuvent être consultées sur le site internet de la FFJDA : www.ffjudo.com/assurance

Vous y trouverez l'ensemble des documents d'assurances récapitulant les garanties dont chaque club / licencié bénéficie (affiche ; notices d'information ; guide explicatif), ainsi que les procédures relatives aux journées de développement.

LES GARANTIES COMPLEMENTAIRES

Chaque club a la possibilité de souscrire à titre personnel des garanties complémentaires pour couvrir les biens qu'il possède (tous risques matériel informatique, tous risques bureautique, dommages aux biens, etc.).

Pour cela, il convient de télécharger le bulletin de souscription prévu à cet effet par SMACL ASSURANCES : www.ffjudo.com/assurance

LES CONTACTS

Pour contacter SMACL ASSURANCES :

SMACL Assurances - Pôle Partenariat - 141 Avenue Salvador Allende - CS 20000 - 79031 NIORT CEDEX 9
05 49 32 87 85 / ffjda@smacl.fr

Pour la déclaration et le suivi d'un accident :

SMACL Assurances - Pôle Partenariat - 141 avenue Salvador Allende - CS 20000 - 79 031 NIORT CEDEX 9
05 49 32 87 85 / decla-ffjda@smacl.fr

Pour contacter le siège fédéral :

Christophe BENETEAU – 01.40.52.16.31 - juridique@ffjudo.com

ESPACES LICENCIÉS

DEPUIS LE SITE FEDERAL

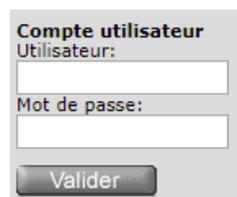


LES FONCTIONNALITES

- Regroupement de plusieurs licences sur un compte (parents + enfants par exemple)
- Liste des fonctions d'un licencié (Président, trésorier...)
- Liste des diplômes d'un enseignant
- Renouvellement de la licence
- Visualisation des résultats aux compétitions
- Inscriptions aux shiai
- Accès au tableau de bord du club pour les Présidents de club ou "Utilisateurs club"
- Modification des informations du licencié (adresse postale, email, téléphone...)
- Ajout d'un avatar sur le profil du licencié.

ESPACES CLUBS

DEPUIS L'EXTRANET FEDERAL

A screenshot of a login form titled 'Compte utilisateur'. It contains two input fields: 'Utilisateur:' and 'Mot de passe:'. Below the fields is a button labeled 'Valider'.

LES FONCTIONNALITES

- Création club
- Affiliation club
- Gestion du club / vie du club
- Promouvoir / animer son club
- Activités sportives du club
- Vie fédérale
- Bibliothèque de documents

GUIDE DIRIGEANT / ENSEIGNANT

Ce guide, préalablement dans le cadre de ESI (espace service internet), est destiné à accompagner les judokas désireux de mieux connaître la FFJDA, son activité sportive, ses règles statutaires ou administratives, etc.

Il a été renouvelé dans sa forme et ses objectifs d'aide ; la formation est assurée par ailleurs dans les ligues et comités pour plus de proximité et de connaissance des publics concernés.

Vous trouverez dans chaque rubrique :

- un préambule situant le sujet dans son contexte
- Le traitement du sujet
- Une bibliothèque de documents et formulaires
- Une référence bibliographique éventuelle

Ce guide, auparavant accessible uniquement au président de club et à l'enseignant principal, est maintenant situé dans l'espace licencié et accessible à tout licencié muni de son adresse e-mail.

L'ensemble des sujets sera publié avant la fin de l'année 2019 et le guide sera réactualisé en permanence.

The screenshot displays the FFJDA website interface. At the top, the logo for 'FF judo' is on the left, and the text 'FÉDÉRATION FRANÇAISE DE JUDO' is in the center, with 'JUDO, JUJITSU, KENDO ET DISCIPLINES ASSOCIÉES' below it. Navigation links include 'GRADE CSDGE', 'TROUVER UN CLUB', and 'DOJO'B'. A search bar with the text 'Rechercher...' is on the right. Below the header is a dark blue navigation bar with tabs: 'LA FÉDÉRATION', 'OTD (COMITÉS/LIGUES)', 'CLUBS', 'ENSEIGNANTS', and 'LICENCIÉS'. The main content area is titled 'Bienvenue' and states 'Votre compte est associé à 2 licences.' with a subtext 'Cliquez sur une des licences pour accéder à son espace dédié'. Two license cards are shown, each with a circular profile picture and a red 'e' icon below it. On the left, a dark blue sidebar contains a 'CHOIX PROFIL' section with several menu items: 'MON PROFIL', 'MES LICENCES', 'MON MOT DE PASSE', 'MODIFIER PROFIL', 'DÉCONNEXION', and 'GUIDE DIRIGEANT - ENSEIGNANT', which is circled in red. At the bottom of the sidebar are logos for 'DOJO'B' and 'CLUB FRANCE SUPPORTERS'.

PARIS GRAND SLAM 2020

SAMEDI 8 FÉVRIER

> Féminines : -48 kg, -52 kg, -57 kg, -63 kg

> Masculins : -60 kg, -66 kg, -73 kg

Horaires

08h00 : Ouverture des Portes de l'AccorHotels Arena

09h00 / 9h30 : Début des Combats*

17h00 : Début des Phases Finales

19h00 : Fin Prévisionnelle

DIMANCHE 9 FÉVRIER

> Féminines : -70 kg, -78 kg, +78 kg

> Masculins : -81 kg, -90 kg, -100 kg, +100 kg

Horaires

08h00 : Ouverture des Portes de l'AccorHotels Arena

09h00 / 9h30 : Début des Combats*

17h00 : Début des Phases Finales

19h00 : Fin Prévisionnelle

BILLETTERIE [CLIQUER ICI](#)

Aucun remboursement ne sera effectué sur les achats de billetterie. *Lire les conditions de vente.*

MINI SITE PGS 2020
[CLIQUER ICI](#)



PLAN DE SALLE



▶ Vidéo

CULTURE

Jigoro Kano : améliorer à la fois l'Homme et la société par la méthode judo

Le judo, pensé et créé par Jigoro Kano, s'est développé comme activité éducative.

La finalité est claire et ambitieuse : éduquer, à partir d'une pratique, dans les dimensions physiques, intellectuelles, morales et viser à une intégration sociale harmonieuse qui a pour but d'améliorer à la fois l'Homme et la société.

Pour nous, judoka, le passé fait une demande au présent : garder et transmettre dans nos dojo, les valeurs des préceptes de Jigoro Kano.

Le dojo, n'est pas une simple salle où l'on pratique du sport, c'est le lieu où l'on étudie la voie, c'est dans ce lieu d'humilité que pour la première fois nous avons foulé les pieds nus, le tatami, revêtu du judogi blanc que nous nommons l'habit de lumière.

C'est ainsi qu'a commencé la transformation du débutant que nous étions, dans l'effort et l'intensité de la pratique du randori, dans le rite inlassablement répété des katas transmis de génération en génération.

Le Maître Jigoro Kano obligeait ses disciples par la pratique du Judo à assouplir le corps et l'esprit.

Jigoro Kano nous dit : « Quoi que vous fassiez dans l'intention de l'exécuter à la perfection et en vue d'atteindre cet objectif, vous devez utiliser l'énergie de votre corps et de votre esprit le plus efficacement possible, cela peut être perçu comme cohérent avec ce que j'ai nommé Grande Voie : le Judo ».

Pour le judoka, cette métamorphose se produit de grade en grade pour aboutir à ce que Jigoro Kano Shihan souhaitait voir développer par la pratique de sa méthode.

La chaîne de nos valeurs nous conduit à ce que les anthropologues appellent « un trait universel » et passe par la triple obligation de donner, recevoir et rendre.

C'est sur ce principe de base de la mutualisation que notre fédération s'est construite, c'est ce que notre Président Jean-Luc Rougé nomme « l'Esprit maison ».

L'entraide et la prospérité mutuelle en sont les fondements, rappelons-nous les mots de Victor Hugo :

« Rien n'est solitaire, tout est solidaire ».

La pratique du judo préserve ses membres de l'anomie ambiante, c'est-à-dire, vise à éviter la disparition des

CULTURE

valeurs éthiques, civiques et sociales à cause de l'absence de règle qui pourrait mener les sociétés au chaos.

Restons acteurs, décideurs de notre propre destin, de notre culture judo.

Lorsque l'on évoque la Culture en Judo, on ne peut pas dissocier l'esprit de la pratique.

Tradition – Enseignement – Transmission constituent le véritable continuum du judo.

C'est par la pratique technique que nous éduquons le corps et l'esprit.

Le judo fait appel à un apprentissage de tous les sens, il met en éveil nos capacités de perception et développe les qualités humaines du judoka bien plus vite qu'un non pratiquant.

Comme l'évoque si bien la philosophe Cynthia Fleury « Il y a des initiations qui ne relèvent ni du religieux ni du sacré et qui renvoient au profane ».

Effectivement nous pouvons par la pratique du judo acquérir ce que nous nommons régulièrement au judo « l'Esprit », le judo n'est-il pas une méthode d'initiation, le judo représente pour nous une école de vie.

- Education (corps et esprit)
- Ethique (code moral, maximes de Kano)
- Grades (sens des valeurs judo)
- Katas (cérémonial, rites)

A nous de mettre de mettre en oeuvre les mots d'Arthur Maurice Hobart :

« Comprendre le passé comme une préparation du présent, expliquer le présent comme le résultat du passé et, peut-être même, faire des conjectures sur l'avenir en tirant parti de l'un et de l'autre ».



CAMPAGNE DE RENTREE



Dans le cadre de la Campagne de rentrée, la FFJDA a adressé aux clubs affiliés de plus de 10 licenciés, 200 ballons afin qu'ils animent les stands lors des Forums et des Portes ouvertes...

**Nous souhaiterions avoir votre retour sur l'impact de cette action,
a-t-elle reçu un bon accueil et a-t-elle suscité la curiosité des petits pour le judo ?**

**Vos impressions, suggestions et idées nous intéressent
merci de nous envoyer votre avis à ce sujet à**

secretariatgeneral@ffjudo.com

CHAMPIONNATS DU MONDE 2019 TOKYO



- [Cliquer sur l'image pour lire la vidéo](#)

FFJDA - Saison 2019 / 2020

Dojo Info Club n°1 - Octobre 2019



cliquer sur les vignettes pour accéder au site

Crédits photos Dojo Info Club : © FFJDA _Tous droits réservés